



C/31/16

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 octobre 1997

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente et unième session ordinaire
Genève, 29 octobre 1997

NOTE SUR LES DECISIONS
ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

Document adopté par le Conseil

Introduction

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa trente et unième session ordinaire le 29 octobre 1997, à Genève, sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande).
2. Le Conseil a pris les décisions consignées ci-après sous l'intitulé du point de l'ordre du jour correspondant.
3. Le projet de compte rendu de la session sera soumis au Conseil lors de sa prochaine session, pour adoption.

Adoption du compte rendu de la trentième session ordinaire

4. Le Conseil a adopté le compte rendu tel qu'il figure dans le document C/30/17 Prov.

Nomination du nouveau Secrétaire général

5. Le Conseil :

a) a décidé à l'unanimité de nommer M. Kamil Idris Secrétaire général de l'UPOV, avec effet au 1^{er} décembre 1997;

b) a noté avec satisfaction que le nouveau Secrétaire général ne souhaite pas recevoir d'indemnité de la part de l'UPOV; et

c) a décidé que le programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 1998-1999 doit être modifié de sorte que les fonds ainsi rendus disponibles soient affectés au financement d'activités intéressant plus particulièrement les pays en développement.

6. Le Conseil a rendu hommage à M. Arpad Bogsch pour sa contribution à la mise en place, au fonctionnement et au développement de l'Union au cours des 24 dernières années.

7. Le discours prononcé par M. Kamil Idris à l'occasion de sa nomination fait l'objet de l'annexe I du présent document. Le discours de M. Arpad Bogsch fait l'objet de l'annexe II de ce document. Les déclarations faites par les participants de la session figureront dans le compte rendu de la session.

Compte rendu du Président sur les travaux des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

8. Ce point de l'ordre du jour n'a pas appelé de décision.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1996; rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1997

9. Le Conseil a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1996, figurant dans le document C/31/2, et pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 1997, figurant dans le document C/31/3.

10. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Bureau de l'Union pour le travail qu'il a accompli ainsi qu'à l'OMPI pour l'aide qu'elle a fournie.

État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

11. Le Conseil a pris note des travaux du Comité administratif et juridique décrits dans le document C/31/9 et du rapport complémentaire fait oralement par le Président du Comité, et a approuvé le programme de travail des sessions à venir.

État d'avancement des travaux du Comité technique, des Groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

12. Le Conseil a pris note des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques décrits dans le document C/31/10 et a approuvé les programmes de travail des sessions à venir.

Examen et approbation du projet de programme et de budget de l'Union pour l'exercice biennal 1998-1999

13. Le Conseil a adopté le programme et le budget ainsi que le barème des contributions des États membres proposé dans le document C/31/4, sous réserve de la décision consignée au paragraphe 5.c) ci-dessus.

14. Les contributions dues par les États membres en janvier 1998 et en janvier 1999 sont indiquées à l'annexe III du présent document.

15. Le Conseil a aussi décidé que l'unité de contribution sera maintenue à 53 641 francs suisses pour les années 1998 et 1999, même si des contributions supplémentaires sont reçues.

Examen et approbation du plan à moyen terme pour les années 2000-2003

16. Le Conseil a pris note, avec satisfaction, du plan à moyen terme pour les années 2000-2003 décrit dans le document C/31/11.

Désignation d'un vérificateur des comptes

17. Le Conseil a renouvelé la désignation de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV pour les années 1998 et 1999, et a remercié les autorités suisses de leur contribution au fonctionnement de l'Union.

Calendrier des réunions pour 1998

18. Le Conseil a fixé les dates de réunion de 1998 selon le calendrier reproduit dans l'annexe IV du présent document. Il a aussi décidé que se tiendrait en 1998, le plus tôt possible compte tenu des impératifs de préparation, un colloque sur les avantages que présentent les critères techniques de protection de l'UPOV comme base d'un système de protection *sui generis* efficace et pour le développement de l'agriculture.

Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Conseil

19. Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans qui expirera à la fin de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil, en 2000 :

- a) M. Ryusuke Yoshimura (Japon) Président du Conseil et
- b) M. Karl Olov Öster (Suède) Vice-président du Conseil.

20. Le Conseil a remercié le Président sortant, M. Bill Whitmore, des tâches dont il s'est acquitté durant son mandat.

Élection du nouveau Président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

21. Le Conseil a décidé de reconduire M. Joël Guiard (France), pour une période d'un an, dans ses fonctions de Président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

22. Ce point de l'ordre du jour n'a pas appelé de décision.

23. Le Conseil a adopté à l'unanimité la présente note en fin de séance.

[Quatre annexes suivent]

**Discours prononcé
par M. Kamil Idris à l'occasion de sa nomination en qualité de
Secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales
(UPOV)**

29 octobre 1997

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente manière dont vous avez présidé le Conseil et le Comité consultatif de l'UPOV ces trois dernières années.

Je me sens très honoré par la décision que vous avez prise ici, aujourd'hui, de me nommer secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, que nous connaissons tous sous le sigle UPOV. Je m'engage à honorer en toute loyauté, discrétion et conscience la confiance que vous avez placée en moi.

Je tiens ici à rendre hommage à l'énergie, à l'intuition et à la clairvoyance de M. Arpad Bogsch, qui a joué un rôle unique et constructif dans le développement de l'UPOV. Il a été disponible et influent lorsque la Convention UPOV est entrée en vigueur, et sous ses conseils éclairés un concept entièrement nouveau à l'échelon international, la protection des obtentions végétales, est devenu une forme dynamique de protection de la propriété intellectuelle.

En m'acquittant de mes fonctions de secrétaire général de l'UPOV, je ferai en sorte que les principes de transparence, l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une collaboration efficace et des relations de responsabilité mutuelle entre les États membres, les milieux commerciaux et le secrétariat guident l'action du Bureau de l'UPOV dans les années à venir. J'ai été particulièrement satisfait de constater l'esprit de franche coopération qui règne entre l'UPOV et les milieux industriels intéressés par la mise au point et l'amélioration des plantes.

Les plantes sont, dans une large mesure, à la base de la quasi-totalité de l'alimentation animale et humaine. Elles sont aussi une source majeure de matériaux pour la construction d'abris, la confection de vêtements, pour le chauffage et la fabrication de médicaments. Dans le cas des plantes ornementales, elles constituent même une source de plaisir esthétique et sont à l'origine de l'amélioration de notre environnement et donc de notre planète.

Le plus grand défi auquel l'humanité ait aujourd'hui à faire face est, et continuera d'être, celui de la sécurité alimentaire, qu'il faudra instaurer de manière durable. Comment la population mondiale pourra-t-elle se nourrir en recourant à des techniques qui ne nuisent pas à la fertilité des sols et ne menacent pas la survie à long terme de l'humanité? Si l'objectif primordial de l'UPOV est d'encourager l'amélioration des plantes, l'accroissement de la

production par des améliorations génétiques, sans recours excessif aux engrais artificiels ou aux produits chimiques, reste au cœur même de toutes les réponses à ce défi.

La conservation de la diversité génétique, l'accès à cette dernière et le déploiement de la biotechnologie sont d'importantes questions à l'échelle mondiale, très lourdes de conséquences pour une sélection efficace des plantes. Or, le rapport entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques ainsi que la biotechnologie est devenu une question éminemment politique, en même temps qu'une source de multiples malentendus et de confusions fréquentes. "Droits des agriculteurs", "accès", "partage équitable des bénéfices", tels sont aujourd'hui les slogans maintes fois brandis sans que l'on en mesure à fond l'incidence pratique. Voilà qui est particulièrement regrettable quand on sait que la confusion qui en résulte tend à entraver ou à retarder la mise en œuvre de mesures propres à contribuer à la sécurité alimentaire. Sur toutes ces questions, l'UPOV a un rôle important à jouer et doit se faire entendre.

Au milieu de la controverse, l'UPOV se consacre à sa tâche essentielle : celle qui consiste à expliquer les objectifs de la Convention UPOV et les travaux menés à ce titre, et à démontrer comment elle a contribué, et peut contribuer à l'avenir, au développement de l'agriculture. L'accroissement récent du nombre des États membres de l'Union a été impressionnant, et parmi ceux qui ont adopté des lois conformes à la Convention UPOV et qui ont amorcé le processus conduisant à l'adhésion à cette dernière figurent quelques-uns des États les plus peuplés et les plus productifs dans le domaine agricole. Ces États ont reconnu qu'il est essentiel pour le développement futur de leur agriculture, et donc de leur économie, d'encourager le secteur privé à participer à leurs activités semencières et de sélection des végétaux.

À ces États se joindront, en 1998 et 1999, d'autres États qui constatent qu'ils doivent offrir sous une forme ou sous une autre, d'ici à l'an 2000, une protection des variétés végétales afin d'honorer leurs obligations contractées dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. Il est indispensable que l'UPOV fournisse des informations, prodigue des conseils et apporte une assistance à tous les pays qui manifestent de l'intérêt pour la protection des obtentions végétales, et je vais m'attacher tout particulièrement à examiner comment il est possible d'accroître ou d'optimiser dans l'immédiat les ressources dont l'Union dispose pour cette tâche vitale, afin que tous les États puissent bénéficier de systèmes efficaces de protection des obtentions végétales. C'est là un défi fondamental. Fondamental, car il confère à l'UPOV une dimension plus mondiale, ce qui la rend plus attrayante et plus avantageuse, notamment pour les pays en développement et les pays en transition.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Bureau de l'UPOV dispose d'un modeste secrétariat, composé d'un personnel dévoué qui porte sur lui la responsabilité du développement futur de l'Union. L'UPOV a de la chance que les effectifs de son bureau aient été stables. Ses fonctionnaires sont très expérimentés et toujours en quête d'excellence. Et puisque l'occasion m'en est offerte aujourd'hui, je leur rends publiquement hommage. Je suis convaincu qu'ils sont bien à même d'assurer, avec les États membres, la mise au point des lignes d'action de l'Union.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je crois que les États membres de l'UPOV, bien que souvent dotés d'industries agricoles distinctes, ont une approche uniforme et cohérente à l'égard de l'Union. Tous ont conscience de l'importance primordiale que revêtent, pour leur économie, l'amélioration des plantes et les industries semencières et de sélection des variétés, tous ont conscience de la nécessité d'assurer une participation équilibrée des secteurs public et privé à l'amélioration des plantes, et tous ont conscience du caractère transnational de la recherche dans ce domaine, ainsi que de la nécessité d'une étroite coopération internationale. L'UPOV occupe une place prépondérante parmi les organisations internationales, et sa tâche est ardue.

En acceptant ma nomination au poste de secrétaire général de l'UPOV, je mesure avec humilité la responsabilité qui m'attend et qui nous attend tous, mais je suis guidé par la confiance dans la noblesse de nos objectifs, dans notre inspiration commune et dans la détermination de nos efforts communs. Seul, je ne pourrai pas faire grand-chose. Mais tous ensemble, nous serons capables de faire progresser la mission de l'UPOV et de conduire l'Union dans le XXI^e siècle, pour le bien de toute l'humanité.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

**Discours de M. Arpad Bogsch
prononcé le 29 octobre 1997, à Genève**

Je félicite M. Kamil Idris de sa nomination au poste de secrétaire général de l'UPOV.

Je le félicite au nom du personnel de l'UPOV et en mon nom propre.

Votre nomination, cher Kamil, est le résultat de la décision unanime de tous les États membres. Vous pouvez donc accepter ce poste important avec l'assurance que vous avez la confiance de tous les gouvernements.

Vous êtes juriste et spécialiste du droit international et du droit de la propriété intellectuelle. Vous êtes un excellent organisateur et meneur d'hommes. Vous nous l'avez prouvé au cours des nombreuses années où vous avez servi l'OMPI, plus récemment en votre qualité de vice-directeur général de l'OMPI. Et vous nous l'avez encore prouvé par la façon dont vous avez commencé à diriger l'OMPI. Car, Messieurs les délégués, je vous annonce que si je n'ai pas encore pris ma retraite, j'ai *de facto* placé tout le personnel de l'OMPI sous les ordres directs de M. Idris à compter du moment où l'OMPI l'a élu. Aujourd'hui, jour de l'élection de M. Idris au poste de secrétaire général; je fais de même avec le personnel du bureau de l'UPOV.

Permettez-moi aussi, cher Kamil, de dire ici publiquement – au risque de heurter votre modestie bien connue – que moi-même et tout le personnel vous admirons non seulement pour vos qualités professionnelles mais aussi pour vos qualités humaines, votre brillante intelligence, votre intégrité sans faille, votre gentillesse, votre patience et votre manière de traiter toutes les personnes avec une égale courtoisie, quel que soit leur rang professionnel.

Nous savons aussi que vous êtes un mari exemplaire et aimant pour votre femme, Mme Azza Idris, ainsi qu'un père exemplaire et aimant pour vos quatre jeunes enfants, Mohamed, Dinas, Dalia et Dahd.

Je vous adresse à vous aussi, Mme Idris, mes plus chaleureuses félicitations. Votre personnalité, la réussite de votre mariage, la patience avec laquelle vous acceptez que votre mari passe tant de temps au bureau et en voyage officiel sont et resteront indispensables pour lui donner la vie de famille dont le bonheur rend l'accomplissement des fonctions officielles tellement plus facile.

Pour toutes ces raisons, il ne fait pas de doute, je devrais plutôt dire il est absolument certain que, sous votre conduite, M. Kamil Idris, l'UPOV continuera à prospérer, à la plus grande satisfaction des États membres de l'UPOV et du personnel de l'UPOV.

Je vous souhaite tout le succès et la satisfaction que vous désirez.

Inch Allah

[L'annexe III suit]

ANNEXE IV

DATES DES RÉUNIONS EN 1998

présentées dans l'ordre des organes

Conseil

28 octobre

Comité consultatif

24 avril

27 octobre

Comité administratif et juridique

23 avril

26 octobre

Comité technique

20 au 22 avril

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

À fixer à la session qui se tiendra du 10 au 14 novembre 1997 à Montevideo, Uruguay

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

16 au 19 juin, Merelbeke (ou Melle), Belgique

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

9 au 14 novembre, Coolangatta, Queensland, Australie

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

16 au 21 novembre, Christchurch, Nouvelle-Zélande

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

À fixer à la session qui se tiendra du 24 au 28 novembre 1997 à Valence, Espagne

Groupe de travail sur les méthodes biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

22 au 24 septembre, Beltsville, Maryland, États-Unis d'Amérique

ANNEXE III

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

(en francs suisses)

Chiffres réels 1996	Chiffres réels 1997	États membres	Nombre d'unités	Budget biennal 1998-1999	
				Contributions dues en janvier 1998	janvier 1999
10 728	10 728	Argentine*	0,5	26 820	26 820
53 641	53 641	Australie	1,0	53 641	53 641
80 462	80 462	Autriche	1,5	80 462	80 462
80 462	80 462	Belgique	1,5	80 462	80 462
53 641	53 641	Canada	1,0	53 641	53 641
-	10 728	Chili	0,2	10 728	10 728
-	10 728	Colombie	0,2	10 728	10 728
26 820	26 820	République tchèque	0,5	26 820	26 820
80 462	80 462	Danemark	1,5	80 462	80 462
-	-	Équateur	0,2	10 728	10 728
53 641	53 641	Finlande	1,0	53 641	53 641
268 205	268 205	France	5,0	268 205	268 205
268 205	268 205	Allemagne	5,0	268 205	268 205
26 820	26 820	Hongrie	0,5	26 820	26 820
53 641	53 641	Irlande	1,0	53 641	53 641
26 820	26 820	Israël	0,5	26 820	26 820
107 282	107 282	Italie	2,0	107 282	107 282
268 205	268 205	Japon	5,0	268 205	268 205
-	-	Mexique	0,75	40 231	40 231
160 923	160 923	Pays-Bas	3,0	160 923	160 923
53 641	53 641	Nouvelle-Zélande	1,0	53 641	53 641
53 641	53 641	Norvège	1,0	53 641	53 641
-	-	Paraguay	0,2	10 728	10 728
26 820	26 820	Pologne	0,5	26 820	26 820
26 820	26 820	Portugal	0,5	26 820	26 820
26 820	26 820	Slovaquie	0,5	26 820	26 820
53 641	53 641	Afrique du Sud	1,0	53 641	53 641
80 462	80 462	Espagne	1,5	80 462	80 462
80 462	80 462	Suède	1,5	80 462	80 462
80 462	80 462	Suisse	1,5	80 462	80 462
26 820	26 820	Ukraine	0,5	26 820	26 820
268 205	268 205	Royaume-Uni	5,0	268 205	268 205
268 205	268 205	États-Unis d'Amérique	5,0	268 205	268 205
10 728	10 728	Uruguay	0,2	10 728	10 728
<u>2 676 685</u>	<u>2 698 141</u>		<u>51,75</u>	<u>2 775 920</u>	<u>2 775 920</u>

* Augmentation du nombre d'unités de contribution, porté de 0,2 à 0,5 à dater du 1er janvier 1998.

[L'annexe IV suit]

